



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER 2023

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) prévoit à son article 107 de nouvelles dispositions.

Ainsi une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier afin de permettre aux citoyens du public et mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes Plaine Limagne.

Plaine Limagne a fait le choix du passage au 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57. On la désigne également par l'appellation « référentiel M57 ».

Cette nomenclature retrace l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Le circuit informatique de confection du compte financier unique prévoit une agrégation par les applications informatiques de la DGFiP (Hélios et CDG-D SPL) des données produites par l'ordonnateur et le comptable public, chacun agissant dans son domaine de compétence.

La M57 prévoit que l'assemblée se dote d'un règlement budgétaire et financier. L'exécutif a été autorisé par l'assemblée délibérante de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Cette nouvelle nomenclature introduit l'obligation pour les collectivités d'amortir un actif à la date de début d'acquisition. La gestion des amortissements sont gérés en annualité.

Concernant les provisions et dépréciations (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif).

La suppression de la notion de charges et de produits exceptionnels.

Le suivi individualisé des subventions d'investissement versées.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales adoptent au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026 un compte financier unique qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Une convention tripartite du compte financier unique a été signée entre Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques en date du 26 octobre 2023, pour la mise en œuvre du budget principal et des budgets annexes.

La communauté de communes Plaine Limagne comporte un budget principal et trois budgets annexes, ci-dessous le détail des montants réalisés de l'année 2023.

Le compte financier unique comporte les deux sections bien distinctes :

1. La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de Plaine Limagne,
2. La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou pluriannuelles.

Le compte financier unique retrace les mouvements effectués, il indique les excédents ou déficits dans chaque section.

1-Le Budget Principal :

Le compte financier de l'année 2023 intègre les éléments traduisant la volonté des élus de mener une politique de développement territoriale maîtrisée et soutenable au vu des perspectives financières des collectivités territoriales.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement, ainsi que les paiements des intérêts des emprunts, et toute les recettes que la communauté de communes peut percevoir tels que les prestations de services, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

Il s'établit ainsi concernant les réalisations de fonctionnement :

- Dépenses : 9 025 445,10 €
- Recettes : 9 770 737,39 €
- **Résultat de l'exercice excédentaire : 745 292,29 €**

Dépenses :

Libellé de la nomenclature	Montant des dépenses
Chap : 011 Charges à caractère général	1 202 374,82 €
Chap : 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 675 625,79 €
Chap : 014 Atténuation de produits	1 761 772,70 €
Chap : 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	530 301,73 €
Chap : 65 Autres charges de gestion courante	2 838 140,79 €
Chap : 66 Charges financières	17 122,37 €
Chap : 67 Charges exceptionnelles	106,90 €
TOTAL	9 025 445,10 €

Recettes :

Libellé de la nomenclature	Montant des recettes
Chap : 013 Atténuation de charges	37 133,60 €
Chap : 042 Opération d'ordre de transfert entre section	131 319,29 €
Chap : 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	598 676,86 €
Chap : 73 Impôts et taxes	2 644 306,05 €
Chap : 731 Impositions directes	3 934 558,56 €
Chap : 77 Produits exceptionnels	80 044,65 €
TOTAL	9 770 737,39 €

La section d'investissement comporte les dépenses suivantes : le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement, et en recettes les emprunts nécessaires en vue d'effectuer les compétences inscrites dans les statuts de Plaine Limagne, les dotations de subvention des différents financeurs des opérations d'investissements. On y trouve aussi l'autofinancement qui correspond au transfert d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement :

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses : 3 139 233,92 €
- Recettes : 3 914 219,28 €
- **Résultat de l'exercice excédentaire : 774 985,36 €**

Dépenses :

Libellé de la nomenclature	Montant des dépenses
Chap : 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	131 319,29 €
Chap : 041 Opérations patrimoniales	109 925,74 €
Chap : 13 Subventions d'investissement	20 194,00 €
Chap : 16 Emprunts et dettes assimilées	124 566,24 €
Chap : 26 Participations et créances rattachées à des partic	115 000,00 €
Opérations	
30 Moyens Généraux	136 226,84 €
39 Tourisme 2	219 553,11 €
44 Urbanisme (Plui Plaine Limagne)	26 030,64 €
48 Aménagement Espace	35 310,00 €
49 Fab Limagne	129,60 €
50 Enfance Jeunesse Aigueperse	1 882 274,76 €
51 Economie (aides aux entreprises)	101 985,64 €
53 Numérique	24 095,16 €
56 Culture Sport Lecture Publique	42 216,79 €
57 Grand Cycle de l'Eau (Gemapi)	36 282,81 €
58 Environnement (PCAET)	46 910,76 €
60 Habitat Gens du Voyage	61 652,51 €
69 Sports	22 560,00 €
TOTAL	3 139 233,92 €

Recettes :

Libellé de la nomenclature	Montant des recettes
Chap : 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	530 301,73 €
Chap : 041 Opération patrimoniales	109 925,74 €
Chap : 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 900 212,19 €
Chap : 27 Autres immobilisations financières	4 923,57 €
Opérations	
39 Tourisme 2	53 993,00 €
48 Aménagement Espace	13 755,00 €
50 Enfance Jeunesse Aigueperse	1 217 293,81 €
53 Numérique	911,00 €
56 Culture Sport Lecture Publique	1 215,00 €
57 Grand Cycle de l'Eau (Gemapi)	27 693,25 €
58 Environnement (PCAET)	36 791,69 €
68 Social	17 203,00 €
TOTAL	3 914 219,28 €

2-Les budgets annexes :

- Budget Annexe ZA de Champ Moutier

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 3 496,87 €
- Recettes 743,00 €

Résultat de fonctionnement déficitaire 2 753,87 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses 0,00 €
- Recettes 0,00 €

Résultat d'investissement : 0,00 €

- Budget Annexe ZA de Juillat

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 1 570 292,47 €
- Recettes 1 568 052,26 €

Résultat de fonctionnement déficitaire 2 240,21 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses 1 568 052,26 €
- Recettes 1 228 052,26 €

Résultat d'investissement déficitaire: 340 000,00 €

- Budget Annexe ZA de Lhérat

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 421 228,66 €
- Recettes 419 549,71 €

Résultat de fonctionnement déficitaire 1 678,95 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

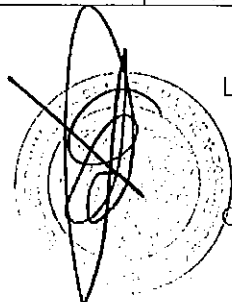
- Dépenses 419 128,71 €
- Recettes 398 634,95 €

Résultat d'investissement déficitaire: 20 493,76 €

3-Le personnel :

Au 31 décembre 2023, la communauté de communes Plaine Limagne comptait 57,45 agents répartis comme suit en équivalent temps plein (suivant délibération du 18 décembre 2023 numéro 2023-138).

Administrative	Technique	Médico-Sociale	Animation	Culturelle
14,25	4,79	9,77	23,98	4,66


Le Président,
Claude RAYNAUD